

# CALENDRIER 2022

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE  
DES DÉCHETS MÉNAGERS

Estinnes • Seneffe •  
Merbes-le-Château

AVEC  
L'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE,  
LA BOUCLE  
EST BOUCLÉE !



Téléchargez gratuitement  
l'application **Recycle!**

pour tout connaître sur  
les collectes des déchets.

Télécharger dans le  
Mac App Store

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Une information ? Une demande d'intervention ? Une réclamation ?

☎ **0800/11 799**

**H Y G E A**  
Intercommunale  
de gestion  
environnementale

Ensemble trions bien, recyclons mieux

**Fostplus**



# Dates des collectes en porte-à-porte



**Attention**, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30. Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels, les PMC et les papiers-cartons doivent être **déposés à la limite du chantier**.

**HORAIRE D'ÉTÉ :**  
du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022**, les collectes débiteront à **4h30** au lieu de 5h30. Pensez à sortir vos sacs la veille à partir de 18h.

Faites en sortes que vos déchets soient **bien visibles et accessibles**. Ils doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. Veillez à placer vos sacs verts devant vos sacs moka afin d'assurer leur visibilité. Seuls les sacs verts peuvent être placés dans un contenant protecteur, sans couvercle. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**, cela complique le travail des collecteurs.

## Calendrier des collectes en 2022

### Estinnes zones 1 et 2 – collecte le **MERCREDI**

Les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers sont organisées de la manière suivante :

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l – **chaque semaine**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l – **toutes les 2 semaines**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur – **toutes les 4 semaines**;
- la **collecte des PMC** via le Nouveau Sac Bleu – **toutes les 2 semaines**.

Pour la collecte des papiers-cartons, la Commune d'Estinnes est scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 6 :

**Estinnes zone 1 :** Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val et Vellereille-le-Sec – **Estinnes zone 2 :** Croix-lez-Rouvery, Haulchin\*, Fauroeux, Peissant, Rouvery et Vellereille-les-Brayeux.

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nouveau Sac Bleu (PMC)	Mercredi	5,19	2,16	2,16,30	13,27	11,25	<b>9,22</b>	6,20	<b>3,18,31</b>	14,28	12,26	9,23	7,21
ZONE 1 Papiers-cartons (en conteneur)	Mercredi	19	16	16	13	11	<b>9</b>	6	3,31	28	26	23	21
ZONE 2 Papiers-cartons (en conteneur)	Mercredi	5	2	2,30	27	25	22	20	<b>18</b>	14	12	9	7
Sac déchets résiduels	Mercredi	12,26	9,23	9,23	<b>6,21</b>	4,18	1,15,29	13,27	10,24	7,21	5,19	<b>3,16,30</b>	14,28
Sac déchets organiques	Mercredi	5,12,19,26	2,9,16,23	2,9,16,23,30	6,13, <b>21</b> ,27	4,11,18,25	1, <b>9</b> ,15,22,29	6,13,20,27	3,10, <b>18</b> ,24,31	7,14,21,28	5,12,19,26	<b>3,9</b> ,16,23,30	7,14,21,28

### Attention aux jours de collecte reportés

#### Déchets organiques

Le 21/4 au lieu du 20/4  
Le 9/6 au lieu du 8/6  
Le 18/8 au lieu du 17/8  
Le 3/11 au lieu du 2/11

#### Déchets résiduels

Le 21/4 au lieu du 20/4  
Le 3/11 au lieu du 2/11

#### Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 9/6 au lieu du 8/6  
Le 18/8 au lieu du 17/8

#### Papiers-cartons zone 1

Le 9/6 au lieu du 8/6

#### Papiers-cartons zone 2

Le 18/8 au lieu du 17/8

## Merbes-le-Château zones 1 et 2 – collecte le LUNDI

Les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers sont organisées de la manière suivante :

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l – **chaque semaine**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l – **toutes les 2 semaines**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur – **toutes les 4 semaines**;
- la **collecte des PMC** via le Nouveau Sac Bleu – **toutes les 2 semaines**.

Pour la collecte des papiers-cartons, la Commune de Merbes-le-Château est scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 6 :

**Merbes-le-Château zone 1** : Labuissière, Fontaine-Valmont et 3 rues sur Merbes-le-Château (rues de l'Hôpital, des Marais et des Bouveries)

**Merbes-le-Château zone 2** : Merbes-Sainte-Marie et Merbes-le-Château

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nouveau Sac Bleu (PMC)	Lundi	10,24	7,21	7,21	4,19	2,16,30	13,27	11,25	8,22	5,19	3,17,31	14,28	12,26
ZONE 1 Papiers-cartons (en conteneur)	Lundi	10	7	7	4	2,30	27	25	22	19	17	14	12
ZONE 2 Papiers-cartons (en conteneur)	Lundi	24	21	21	19	16	13	11	8	5	3,31	28	26
Sac déchets résiduels	Lundi	3,17,31	14,28	14,28	11,25	9,23	7,20	4,18	1,16,29	12,26	10,24	7,21	5,19
Sac déchets organiques	Lundi	3,10,17,24,31	7,14,21,28	7,14,21,28	4,11,19,25	2,9,16,23,30	7,13,20,27	4,11,18,25	1,8,16,22,29	5,12,19,26	3,10,17,24,31	7,14,21,28	5,12,19,26

**Attention aux jours de collecte reportés**

### Déchets organiques

Le 19/4 au lieu du 18/4  
Le 7/6 au lieu du 6/6  
Le 16/8 au lieu du 15/8

### Déchets résiduels

Le 7/6 au lieu du 6/6  
Le 16/8 au lieu du 15/8

### Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 19/4 au lieu du 18/4

### Papiers-cartons zone 2

Le 19/4 au lieu du 18/4

## Seneffe zone 1 – collecte le LUNDI et le JEUDI

Les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers sont organisées de la manière suivante :

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l – **chaque semaine le JEUDI**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l – **toutes les 2 semaines le JEUDI**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur – **toutes les 4 semaines le LUNDI**;
- la **collecte des PMC** via le Nouveau Sac Bleu – **toutes les 2 semaines le LUNDI**.

Pour les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers, la Commune de Seneffe est scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 7 :

**Seneffe zone 1** : Familleureux, Seneffe, Petit-Rœulx – **Seneffe zone 2** : Arquennes, Feluy.

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nouveau Sac Bleu (PMC)	Lundi	10,24	7,21	7,21	4,19	2,16,30	13,27	11,25	8,22	5,19	3,17,31	14,28	12,26
Papiers-cartons (en conteneur)	Lundi	10	7	7	4	2,30	27	25	22	19	17	14	12
Sac déchets résiduels	Jeudi	13,27	10,24	10,24	7,22	5,19	2,16,30	14,28	11,25	8,22	6,20	4,17	1,15,29
Sac déchets organiques	Jeudi	6,13,20,27	3,10,17,24	3,10,17,24,31	7,14,22,28	5,12,19,27	2,10,16,23,30	7,14,22,28	4,11,19,25	1,8,15,22,29	6,13,20,27	4,10,17,24	1,8,15,22,29

**Attention aux jours de collecte reportés**

### Déchets organiques

Le 22/4 au lieu du 21/4  
Le 27/5 au lieu du 26/5  
Le 10/6 au lieu du 9/6

Le 22/7 au lieu du 21/7  
Le 19/8 au lieu du 18/8  
Le 4/11 au lieu du 3/11

### Déchets résiduels

Le 22/4 au lieu du 21/4  
Le 4/11 au lieu du 3/11

### Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 19/4 au lieu du 18/4



# Dates des collectes en porte-à-porte



Nouveau Sac Bleu (PMC)



Papiers-cartons en conteneur



Sac déchets résiduels (max. 13 kg)



Sac déchets organiques (max. 13 kg)

**Attention**, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

Les collectes des déchets en porte-à-porte commencent très tôt le matin, à partir de 5h30. Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

En cas de **travaux sur la voirie**, les déchets organiques, les déchets résiduels, les PMC et les papiers-cartons doivent être **déposés à la limite du chantier**.

**HORAIRE D'ÉTÉ :**  
du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022**, les collectes débuteront à **4h30** au lieu de 5h30. Pensez à sortir vos sacs la veille à partir de 18h.

Faites en sortes que vos déchets soient **bien visibles et accessibles**. Ils doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. Veillez à placer vos sacs verts devant vos sacs moka afin d'assurer leur visibilité. Seuls les sacs verts peuvent être placés dans un contenant protecteur, sans couvercle. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**, cela complique le travail des collecteurs.

## Calendrier des collectes en 2022

### Seneffe zone 2 – collecte le **LUNDI** et le **VENDREDI**

Les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers sont organisées de la manière suivante :

- la **collecte des déchets organiques** via un sac de 20 l – **chaque semaine le VENDREDI**;
- la **collecte des déchets résiduels** via un sac de 25 ou 50 l – **toutes les 2 semaines le VENDREDI**;
- la **collecte des papiers-cartons** via un conteneur – **toutes les 4 semaines le LUNDI**;
- la **collecte des PMC** via le Nouveau Sac Bleu – **toutes les 2 semaines le LUNDI**.

Pour les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers, la Commune de Seneffe est scindée en 2 zones distinctes, soyez attentifs à la liste des rues en page 7 :

**Seneffe zone 1 :** Familleureux, Seneffe, Petit-Rœulx – **Seneffe zone 2 :** Arquennes, Feluy.

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nouveau Sac Bleu (PMC)	Lundi	10,24	7,21	7,21	4, <b>19</b>	2,16,30	13,27	11,25	8,22	5,19	3,17,31	14,28	12,26
Papiers-cartons (en conteneur)	Lundi	24	21	21	<b>19</b>	16	13	11	8	5	3,31	28	26
Sac déchets résiduels	Vendredi	14,28	11,25	11,25	8, <b>23</b>	6,20	3,17	1,15,29	12,26	9,23	7,21	<b>5,18</b>	2,16,30
Sac déchets organiques	Vendredi	7,14,21,28	4,11,18,25	4,11,18,25	1,8,15, <b>23,29</b>	6,13,20, <b>28</b>	3, <b>11</b> ,17,24	1,8,15, <b>23,29</b>	5,12, <b>20,26</b>	2,9,16,23,30	7,14,21,28	<b>5,12</b> ,18,25	2,9,16,23,30

**Attention aux jours de collecte reportés**

#### Déchets organiques

Le 23/4 au lieu du 22/4  
Le 28/5 au lieu du 27/5  
Le 11/6 au lieu du 10/6  
Le 23/7 au lieu du 22/7

Le 20/8 au lieu du 19/8  
Le 5/11 au lieu du 4/11  
Le 12/11 au lieu du 11/11

#### Déchets résiduels

Le 23/4 au lieu du 22/4  
Le 5/11 au lieu du 4/11

#### Nouveau Sac Bleu (PMC)

Le 19/4 au lieu du 18/4

#### Papiers-cartons zone 2

Le 19/4 au lieu du 18/4

# TOUT NE VA PAS AVEC TOUT !

Donnez un coup de pouce au recyclage et à la planète en évitant ces 5 intrus dans vos papiers-cartons.

Le taux d'intrus dans la collecte des papiers-cartons est encore trop élevé et a des conséquences négatives sur le tri, par conséquent sur le recyclage et l'environnement ainsi que sur les citoyens qui finissent par en payer les pots cassés.

## Le saviez-vous ?

Les papiers-cartons collectés qui contiennent des intrus perturbent le processus de recyclage. Ils peuvent donc dire au revoir à leur seconde vie d'emballages recyclés, puisqu'ils sont tout simplement incinérés. De plus, certains intrus peuvent représenter un réel danger pour les collecteurs et recycleurs (par exemple ils provoquent un incendie). Ils causent même parfois des dégâts techniques (rupture de la ligne de recyclage,...).

## STOP AUX INTRUS DANS LES PAPIERS-CARTONS :



**LE MAUVAIS TRI DES EMBALLAGES A UN IMPACT SUR LEUR RECYCLAGE ET UN COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ.**





# Liste des rues pour la collecte des papiers-cartons (Estinnes et Merbes)

## Estinnes Zone 1 : Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val et Vellereille-le-Sec

Abbaye (Rue de l')
Adonis Bougard (Rue)
Binche (Rue de)
Bray (Rue de)
Brunehault (Chaussée)
Buissière (Rue de la)
Charbonnage (Avenue)
Communale (Place)
Danube (Rue)
Enfer (Rue)
Epinette (Rue de l')
Froidmont (Rue)
Gaston Gailliez (Rue)
Givry (Rue de)
Grand-Trieux (Rue)
Grande (Rue)
Gris-Tienne (Rue)
Hauts Prés (Cité des)
Heptia (Rue)
Lambiert (Chemin)
Maubeuge (Chemin de)
Maubeuge (Rue de)
Million (Chemin de)
Mons (Rue de)
Mouligneaux (Rue)
Moulin (Rue du)
Notre-Dame de Cambron (Rue)
Pépin (Rue)
Péronnes (Rue de)
Potier (Rue)
Qualité Village (Rue)
Rampe Froissart (Rue)
René Desnos (Rue)
Rivière (Rue)
Roeux (Rue du)
Sainte (Chemin de la)
Station (Rue de la)
Tilleuls (Avenue des)
Trieux (Rue des)
Trivières (Rue de)
Villers (Rue de)

## Estinnes Zone 2 : Croix-lez-Rouveroy, Haulchin\*, Fauroeux, Peissant, Rouveroy et Vellereille-les-Brayeux

Albert 1er (Rue)
Albert Bastin (Rue)
Albert Bastin (Rue)
Alfred Leduc (Rue)
Alliés (Rue des)
Arthur Brogniez (Rue)
Aubreux
Aubreux (Barrière d')
Baraques (Rue des)
Beauregard (Rue de)
Bellair (Sentier de)
Bicentenaire (Place du)
Bienne (Rue de)
Biscaille (Rue)
Bois (Chemin du)
Bois (Rue des)
Bois de Wauhu (Rue du)
Brasseur (Rue)
Brûle (Rue du)
Bruliau (Rue du)
Castaigne (Rue)
Cauchie (Rue)
Centenaire (Place du)
Centrale (Allée)
Chapeau (Rue)
Charles Gantois (Rue)
Château (Rue du)
Chêne Brûlé (Rue du)
Chêne Houdiez (Rue)
Cheneau (Rue du)
Cimetière (Rue du)
Combattants (Place des)
Combattants (Rue)
Court (Place de la)
Croisette (Rue)
Cul de Fer, 1
Cul de Fer, 4
Degrez E. (Rue)
Delville (Bois)

Déportés (Place des)
Déportés (Rue des)
Dîme (Rue)
Écoles (Rue des)
Eglise (Rue de l')
Emile Heulers (Rue)
Estinnes (Rue de l')
Étang (Rue de l')
Étoile (Rue de l')
Faisans dorés (Drève des)
Fauroeux (Rue)
Fauroeux (Rue de)
Fer (Chemin de)
Fernand Gare (Rue)
Ferrer (Rue)
Ferrer (Cité)
Gabrielle Petit (Rue)
Gautiau (Rue du)
Général Leman (Rue)
Givry (Rue de)
Goduts (Rue)
Grand Rigneux
Grégoire Jurion (Rue)
Gustave François (Rue)
Hirondelles (Drève des)
J. Wauters (Rue)
Jean Leroy (Rue)
Jeumont (Rue de)
Joseph Challe (Rue)
Jules Letellier (Rue)
Lefébure E. (Rue)
Lisseroieux (Rue)
Lobbès (Rue de)
Lobbès (Rue de)
Marais (Rue du)
Martyrs (Place des)
Metz (Rue de)
Monument (Place du)
Mozin et Libotte (Place)
Nouvelle (Rue)
Oscar Marcq (Rue)
Paul Fasseaux (Rue)
Paul Hainaut (Rue)
Petit Paris
Petit Rigneux
Place (Avenue de la)

Pont (Rue du)
Praile (Rue de la)
Prolétaires (Rue des)
Provinciale (Rue)
Qualité Village (Rue)
Quatre Forrières (Rue des)
Reine Astrid (Rue)
Roger Vanderbeck (Rue)
Roi Albert (Rue)
Royale (Drève)
Ruvroëlle
Saint-Joseph (Rue)
Saint-Roch (Rue)
Saint-Ursmer (Rue)
Sainte-Barbe (Rue)
Sardois (Rue)
Saussois (Rue du)
Science (Rue de la)
Sébastopol (Rue de)
Tombois (Rue du)
Tous Vents (Rue)
Vallée (Rue de la)
Verte (Rue)
Village (Rue du)
Waresaix (Place de)
Wauhu (Bois de)r

## Merbes-le-Château Zone 1 : Labuissière, Fontaine-Valmont et 3 rues sur Merbes-le-Château\*\*

Achille Dejean (Rue)
Albert 1er (Rue)
Arthur Servais (Rue)
Bergerie (Rue de la)
Bois de la Loge (Rue)
Bois de Malmarais (Rue du)
Boustière (Rue de)
Bouveries (Rue des)
Chaufour (Rue)
Cimetière (Rue du)
Couture (Quartier de la)
Couture (Ruelle)

Culot du Bois (Rue)
Dansonspenne (Rue de)
Desoil (Place)
Écluse (Rue de l')
Édouard Huys (Rue)
Église (Rue de l')
Élie Wilmart (Rue)
Émile Pourbaix (Rue)
Émile Vandervelde (Rue)
Étienne Hazard (Rue)
Falimont (Rue de)
Ferrer (Rue)
Fleurs (Rue aux)
Fonds de nos Bois (Rue)
Gare (Place de la)
Ghoy (Impasse de)
Ghoy (Place de)
Halage (Rue du)
Hôpital (Rue de l')
Hornet (Rue)
Jean Jaurès (Rue)
Labuissière (Place de)
Léon Delval (Rue)
Marais (Rue des)
Marbries (Rue de)
Martin (Ruelle)
Max Buset (Rue)
Merbes (Rue de)
Neuve (Rue)
Oiseaux (Rue des)
Paradis (Rue du)
Paul Pastur (Rue)
Près (Rue des)
Ragnies (Sentier de)
Rawarte (Rue de la)
Rochelle (Rue de la)
Roger Henock (Rue)
Roosevelt (Rue)
Roquette (Rue)
Roulet (Rue)
Saint-Pierre (Rue)
Sainte-Anne (Rue)
Sidonie Enocq (Rue)
sous Bois (Rue)
Sous Ghoy (Rue)
Sous les Roccs (Rue)

Stalingrad (Rue)
Sylvain Thibaut (Rue)
Thuin (Route de)
Usines (Rue des)
Vieux-Château (Rue du)

## Merbes-le-Château Zone 2 : Merbes-Sainte-Marie et Merbes-le-Château

Alliés (Rue des)
Assinthes (Rue des)
Bauduin (Rue)
Binche (Rue de)
Boustaine (Rue de)
Cerisiers (Rue des)
Chaussée (Rue de la)
Combattants (Rue des)
Dorlot (Rue)
Édmond Lengrand (Rue)
Église (Place de l')
État (Route de l')
Fauvettes (Rue des)
France (Rue de)
François Bovesse (Rue)
Haute (Rue)
Joseph Wauters (Rue)
Léo Claretie (Rue)
Leux (Ruelle à)
Maroteau (Rue)
Merboëlle (Rue de)
Mésanges (Rue des)
Moulin (Rue du)
Notre-Dame (Rue)
Place (Rue de la)
Provinciale (Route)
Quartiers (Rue des)
Roses (Rue des)
Rosières (Rue des)
Saint-Martin (Rue)
Ternes à Falise (Rue)
Victoire (Rue de la)
Vieille Cure (Rue de la)
Vieilles Écoles (Rue des)

\*Excepté la chaussée Brunehault (zone 1) - \*\*Rues de l'Hôpital, des Marais et des Bouveries



# Liste des rues pour la collecte des déchets (Seneffe)

## Seneffe zone 1 : Familleureux, Seneffe, Petit-Roëux

Alliés (Place des)	Château de Buisseret (Chemin du)	Général Leman (Rue)	Lintermans (Rue)	Moulin de Bel (Sentier du)	Renissart (Rue de)	Soudromont (Rue de)
Alouettes (Rue des)	Château de Familleureux (Pl. du)	George Stephenson (Rue)	Louis Mansart (Rue)	Muguets (Rue des)	Résistance (Rue de la)	Station (Rue de la)
Aveau (Rue)	Cloutiers (Chemin des)	Gibet (Ruelle du)	Lucien Plasman (Rue)	Noire Bouteille (Rue de la)	Rivage (Rue du)	Staumont (Chemin)
Beaufort (Hameau)	Combattants (Rue des)	Gobert (Ruelle)	Luxensart (Rue de)	Nouvelle (Avenue)	Roblets (Rue des)	Terre Pelée (Chemin de la)
Bête Refaite (Rue)	Courcelles (Rue de)	Godarville (Rue de)	Maffle (Rue de)	Pâquerettes (Clos des)	Roi Albert (Rue du)	Tribunal (Place du)
Blanc Bonnet (Hameau du)	Courrière (Rue de)	Grinfaux (Rue)	Mahy-Pré (Rue)	Pélerin (Hameau)	Roi Baudouin (Avenue)	Trieux de Rèves
Blocus (Pont du)	Cramat (Rue de)	Guenette (Impasse de la)	Manage (Rue de)	Penne d'Agenais (Place de)	Roquettes (Rue des)	Triquet (Avenue)
Bois de Buisseret (Chemin)	Échange (Rue de l')	Haute (Rue)	Marais (Rue du)	Petit-Roëux (Place de)	Rosseignies (Rue de)	Tulipes (Avenue des)
Bois Roulez (Rue du)	Etiénne Philippe (Rue)	Henri Becquerel (Rue)	Marlette (Rue de la)	Planty (Rue du)	Rosignol (Rue du)	Tyberchamps (Rue de)
Bosquet à Picots	Favresse (Hameau)	Hirondelles (Rue des)	Mésanges (Rue des)	Pont à la Marche (Rue)	Rouge-Croix (Rue de la)	Vieille Chaussée
Buisseret (Rivage de)	Félix Laurent (Rue)	Houssière (Rue de la)	Miroir (Rue du)	Pont de Binche (Rue du)	Royal (Chemin)	Village (Rue du)
Buisseret (Rue de)	Ferrer (Rue)	Infante Isabelle (Rue)	Mons (Chaussée de)	Pont de l'Origine (Rue du)	Sabotier (Chemin du)	Wauters (Rue)
Canadiens (Rue des)	Fiévet (Rue du)	Jaset (Ruelle)	Moriau (Chemin)	Poyarde (Rue)	Saint Martin (Chemin)	Yser (Rue de l')
Canal (Rue du)	Gare de Familleureux (Place de la)	Jonquilles (Rue des)	Morts (Chemin des)	Pré-Saint-Jean	Sart (Rue du)	
Charles Richet (Rue)		Jules Bailly (Rue)	Motte Baraffe (Avenue de la)	Profondrieux (Avenue de)	Scoumont (Rue de)	
Château Blanc (Chemin du)		Lecrinier (Avenue)	Moulin (Rue du)	Profondrieux (Rue de)	Scrawelle (Rue de)	
		Lilas (Clos des)	Moulin Brulé (Chemin du)	Reine Astrid (Avenue)	Sergent (Ruelle du)	

## Seneffe zone 2 : Arquennes, Feluy

Albert Ier (Place)	Boulouffe (Chemin de)	Crombize (Rue de)	Gratière (La)	Mitan (Chemin du)	Quatre Jalouses (Rue des)	Tir à l'Arc (Rue du)
Albert Lemal (Rue)	Bourleau (Le)	David (Rue)	Haut Puison (Chemin du)	Monstreux (Chaussée de)	Robert Cotyle (Venelle)	Tour qui Brouille (Hameau)
Albert Plennevaux (Rue)	Carrières (Rue des)	Ecaussinnes (Chemin des)	Héaume (Rue du)	Neuf Viviers (Les)	Rocq (Chemin de la)	Tourette (Chemin de la)
Alcantara (Place)	Carrières (Zone artisanale des)	Ecoles (Rue des)	Jean Rostand (Rue)	Nie-Pré	Rocq (Hameau de la)	Trichon (Place du)
Arquennes (Grand-Place d')	Cartonnerie (Parc de la)	Eglise (Place de l')	Lac (Parc résidentiel du)	Nivelles (Chaussée de)	Ruisseau au Bois (Rue du)	Trichon (Rue du)
Baronne (Rue de la)	Centenaire (Rue du)	Enfer (Rue de l')	Lac (Rue du)	Norbert Cloquet (Rue)	Saint Antoine (Rue)	Viaduc (Avenue du)
Bois (Hameau Les)	Centenaire (Square du)	Equipée (Rue de l')	Latteur (Avenue)	Omer Lion (Rue)	Saint Ethon (Rue de)	Victor Rousseau (Rue)
Bois d'Arpes (Hameau du)	Chèvremont (Rue de)	Familleureux (Chaussée de)	Luttes (Chemin des)	Péruwelz (Hameau du)	Saint Georges (Hameau)	Vignoble (Avenue du)
Bois d'Horrués (Chemin du)	Claire Haie (Chemin de la)	Feluy (Grand-Place de)	Maître Paul (Cour)	Petit Moulin (Place du)	Saint Georges (Rue de)	Warte (La)
Bois de Feluy (Le)	Clerbois (Ferme du)	Feluy (Grand-Rue de)	Marche (Chaussée de)	Petit Moulin (Rue du)	Samme (Rue de la)	Wesprin (Le)
Bois de Sapins	Combattants Français (Rue des)	Fontaine (Quartier de la)	Mascaux (Hameau)	Petit Roëux (Avenue du)	Scarbotte (Rue de)	Winkel (Sentier)
Bon Conseil (Rue de)	Copenne (Cour de la)	François Deladrière (Avenue)	Mathy (Place)	Philippe Demoulin (Rue)	Siot (Ruelle)	
Bon Secours (Chemin de)	Coulette (Rue de la)	Froidmont (Rue de)	Maucras (Rue)	Pont à Pierrots (Chemin du)	Soignies (Chaussée de)	
Bornival (Chaussée de)	Couvent (Place du)	Gaston Baudoux (Avenue)	Mesquine (Sentier)	Pont Scaron (Rue)	Station (Place de la)	
Boulangier (Venelle du)	Créquion (Le)	Grand'Peine (Avenue de)	Miremont (Sentier)	Quatre Jalouses (Parc des)	Tiène à Coulons	



# Triez vos emballages en un clin d'œil avec les guides de tri



## Nouveau Sac Bleu PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

Collectes en porte-à-porte

### EMBALLAGES PLASTIQUES



**NOUVEAU**



### EMBALLAGES MÉTALLIQUES



### CARTONS À BOISSONS



#### CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

- ✗ Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, ...
- ✗ Emballages avec bouchon de sécurité enfant
- ✗ Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- ✗ Emballages d'huile de moteur et lubrifiant, pesticides, colle, peintures et vernis, tubes de silicone
- ✗ Emballages avec une contenance supérieure à 8 litres
- ✗ Frigo-lite
- ✗ Autres objets

#### ATTENTION !



### Les règles pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-le séparément dans le sac.



## Papiers-cartons

Collectes en porte-à-porte



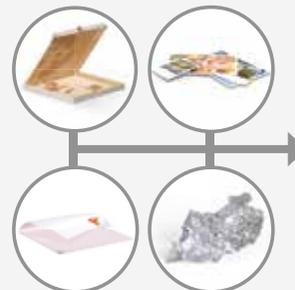
Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes.



#### Remarques :

- Enlevez le film en plastique des publications.
- Lors de la collecte, placez le conteneur de sorte que la poignée soit tournée vers la chaussée.

#### CE QUI EST INTERDIT DANS LES PAPIERS-CARTONS



**DÉCHETS RÉSIDUELS**

- Les papiers et cartons souillés
- Les photos
- Les papiers peints
- Le papier aluminium



## Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

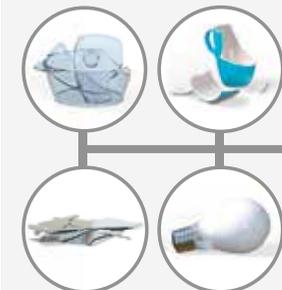
À déposer dans les bulles



#### Remarques :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé, ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

#### CE QUI EST INTERDIT DANS LES BULLES À VERRE



- Les verres résistant aux hautes températures
- Les porcelaines, les céramiques et les terres cuites
- Les verres plats (vitres et miroirs, l'opaline et le cristal)
- Les ampoules, tubes néon économiques et lampadaires

 **Guide de tri des déchets résiduels**  
Collectés uniquement via le sac moka réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines ou via les points d'apports volontaires répartis dans la Ville.

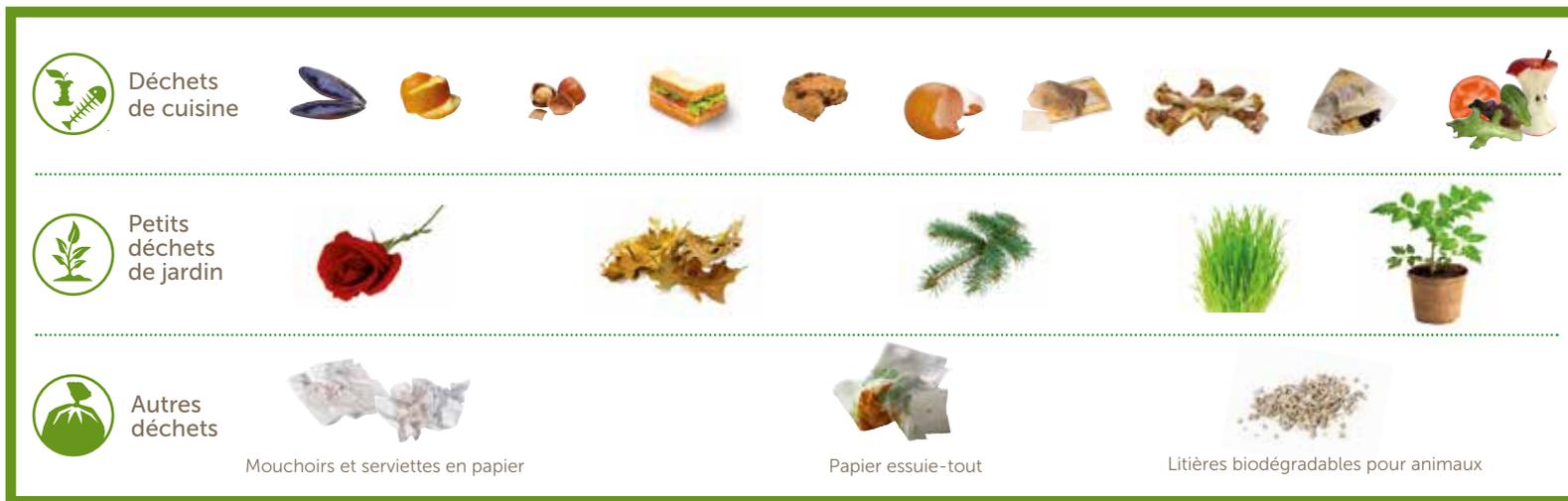


- X Interdits**
- Déchets recyclables (organiques, PMC, etc.)  
**À jeter aux collectes sélectives.**
  - Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.)  
**À jeter dans les recyparcs.**

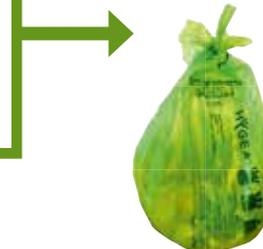


Plus d'infos au  
0800/11 799  
(n° gratuit) ou  
[www.hygea.be](http://www.hygea.be)

 **Guide de tri des déchets organiques**  
Collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine.



- X Interdits**
- Films en plastique
  - Emballages en plastique  
**À jeter quasi tous dans le Nouveau Sac Bleu.**
  - Lingettes
  - Langes (enfants et adultes)
  - Litières non biodégradables  
**À jeter dans le sac moka des déchets résiduels.**



Retriez votre sac et présentez-le à la prochaine collecte en cas de mauvais contenu.

Des infos  
prévention ?  
Surfez sur

<http://moinsdedechets.wallonie.be>



## Nous travaillons pour vous !

Voici quelques règles de sécurité à respecter à l'approche d'un camion de collecte :

- ne tentez aucun dépassement risqué ;
- ne coupez pas les lignes blanches ;
- respectez les distances de sécurité ;
- soyez très attentif aux mouvements du personnel.

**Un seul mot d'ordre si vous suivez un camion : soyez patient ! Ces hommes travaillent pour vous. Ne mettez pas leur vie en danger.**



### Conditions hivernales

Par temps de neige ou de verglas, les camions de collecte sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, consultez le site [www.hygea.be](http://www.hygea.be) afin de connaître les reports éventuels de collectes. Si votre collecte est annulée, n'oubliez pas de rentrer vos déchets et de les présenter lors de la prochaine collecte du même type mentionnée soit sur le site internet d'Hygea, soit sur votre calendrier de collecte.



### Les bulles à verre

Les bulles à verre ne sont pas des dépotoirs ! Elles sont faites pour collecter vos bouteilles et bocaux en verre : les bulles vertes pour le verre coloré et les bulles blanches pour le verre incolore. **Mais rien ne doit traîner autour !**

Bulle pleine ? Contactez-nous : [bav@hygea.be](mailto:bav@hygea.be)



### Grandes collectes solidaires

Un objet qui dure plus longtemps, c'est un déchet en moins. Prolonger la durée de vie d'un objet en le donnant permet de lui offrir une deuxième vie. Participez aux journées de collectes solidaires organisées dans les recyparc en Wallonie. Les objets récoltés seront offerts à des associations sociales locales qui se chargeront d'en faire bénéficier les plus démunis.

**Date à retenir :**

**23 avril 2022 : collecte de vélos**

**15 octobre 2022 : collecte de jouets**

**Merci pour votre solidarité !**



### La Recyclerie : ensemble, donnons-lui une nouvelle vie !

Si vous souhaitez vous séparer d'un objet (meubles, luminaires, outils, appareils électroménagers, etc.) encore en bon état, apportez-le dans le conteneur de la Recyclerie au sein des **recyparc d'Obourg, Dour, Cuesmes, Frameries et Soignies**. La Recyclerie a pour but de diminuer la quantité des matières à éliminer en réparant et en relookant des objets en bon état et toujours utiles via les entreprises de formation par le travail (EFT) des CPAS et des asbl locales.

Pour plus d'infos [www.hygea.be](http://www.hygea.be).



### Le logo Point Vert

Quand il se trouve sur un emballage, ce logo indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage **et ce n'est pas une règle de tri.**



### La sécurité avant tout

Emballer soigneusement (dans du papier journal par exemple) les objets coupants, tranchants, piquants, etc. avant de les mettre dans le sac, pour que le collecteur ne se blesse pas.

Attention, il est interdit de jeter des seringues dans les sacs-poubelle. Celles-ci doivent être déposées dans votre recyparc, dans un récipient solide et bien fermé.



### Besoin d'un conteneur ?

Hygea propose à la location divers conteneurs pour vos déchets (papiers-cartons, inertes, déchets verts, etc.) :

- les petits conteneurs (1.100 L) ;
- les grands conteneurs (10, 20, 30 m<sup>3</sup>).

Plus d'infos au **065/87.90.84** ou [logistique@hygea.be](mailto:logistique@hygea.be).



### Avis aux commerçants

Pour les commerçants, les quantités de papiers-cartons sont limitées à un conteneur de 240 L collecté toutes les 4 semaines lors de la collecte en porte-à-porte. Pour des quantités supérieures, contactez Hygea au **0800/11.799** ou via mail : [info@hygea.be](mailto:info@hygea.be) pour une offre de prix.



### Contenants protecteurs

Seuls les sacs verts peuvent être placés dans un contenant lors de la collecte en porte-à-porte. Ce contenant ne peut pas dépasser la hauteur du sac, doit être présenté sans couvercle et doit offrir un espace suffisant pour que le sac puisse en être retiré facilement.



### Forte chaleur

Les collectes démarreront une heure plus tôt en cas de forte chaleur (**4h30** au lieu de 5h30). Cet horaire sera appliqué automatiquement du **1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022**.

Nous vous invitons donc à sortir vos déchets la veille à partir de 18h00.

# Les recyparcs d'Hygea



## Trions dans les règles, respectons les consignes.

Un recyparc n'est pas une décharge ! Les préposés sont présents pour vous guider, vous informer et veiller au respect des règles de tri en vue du recyclage, de la valorisation ou de l'élimination des différentes matières.

## JOURS DE FERMETURE

- Samedi 1er janvier 2022 (Nouvel An)
- Jeudi 17 mars 2022 (Formation)
- Lundi 18 avril 2022 (Lundi de Pâques)
- Dimanche 1er mai 2022 (Fête du Travail)
- Jeudi 26 mai 2022 (Ascension)
- Lundi 6 juin 2022 (Pentecôte)
- Jeudi 21 juillet 2022 (Fête nationale)
- Lundi 15 août 2022 (Assomption)
- Mardi 1er novembre 2022 (Toussaint)
- Jeudi 17 novembre 2022 (Formation)
- Vendredi 11 novembre 2022 (Armistice)

Plus d'informations sur la carte d'accès, les quotas, la procédure d'achat de quotas supplémentaires, ... ? Surfez sur [www.hygea.be](http://www.hygea.be) ou contactez-nous au 0800/11.799 ou par e-mail à [cartes.recyparcs@hygea.be](mailto:cartes.recyparcs@hygea.be)

## Service à domicile

Hygea collecte à la demande des ménages tous les déchets pouvant être déposés dans un recyparc excepté les inertes. Ces déchets doivent être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement. Un forfait de 50 € pour

Contactez le 0800/11.799 ou par mail [sad@hygea.be](mailto:sad@hygea.be) pour tous renseignements utiles.

## Une question, un doute en matière de tri ?

Demandez le guide "Les recyparcs – Guide pratique et règlement" auprès des préposés ou en contactant Hygea au **0800/11.799** ou encore via e-mail : [info@hygea.be](mailto:info@hygea.be). Ce petit guide vous permettra de trier mieux vos déchets mais également de comprendre les différentes filières de recyclage et même de limiter votre production de déchets au travers de trucs et astuces simples !



## HORAIRES :

**Du 15 juin au 14 septembre (horaire de haute saison) :**

- mardi au vendredi : de 10h à 18h
- samedi : de 9h à 17h
- dimanche, lundi et jours fériés : fermé

**Du 15 septembre au 14 juin (horaire de basse saison) :**

- mardi au samedi : de 9h à 17h
- dimanche, lundi et jours fériés : fermé

Afin de permettre la fermeture des recyparcs aux heures affichées, tout véhicule dont le temps de déchargement est estimé à plus de 15 minutes ne sera pas admis après 16h45/17h45, selon l'horaire.

Recyparc de Quévy : ouvert uniquement les mardis, mercredis et vendredis selon l'horaire des recyparcs plus haut.

## N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE D'ACCÈS !



L'accès aux recyparcs d'Hygea se fait uniquement sur présentation de votre carte d'accès et de votre carte d'identité.

Si vous ne disposez pas encore d'une carte d'accès, les cartes sont disponibles dans les bureaux administratifs d'Hygea à Manage (accessibles via le zoning - rue des Saucelles) **uniquement les mardis et mercredis** de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

## Chaque ménage dispose d'un quota annuel par matière :

Matières	Quotas
Les encombrants* incinérables et non incinérables	5 m <sup>3</sup>
Les inertes	5 m <sup>3</sup>
Le bois	3 m <sup>3</sup>
Les déchets verts	12 m <sup>3</sup>



Les autres déchets acceptés dans les recyparcs ne sont pas soumis à des quotas. Attention : les apports sont limités à 3 m<sup>3</sup> par jour, tous matériaux confondus.

\* Un encombrant est un déchet trop volumineux pour entrer dans un sac d'ordures ménagères de 60 L. ou un sac de déchets résiduels de 50 L. Exemples : matelas, sommiers, miroirs, etc.

## ADRESSES

- BAUDOUR ..... Rue des Hauts Monceaux
- BINCHE ..... Avenue Léopold III (Péronnes)
- BOUSSU ..... Voie d'Hainin
- COLFONTAINE .... Rue du Pont d'Arcole
- CUESMES ..... Rue de Cibly, 265
- DOUR ..... Rue de Belle-Vue
- ÉCAUSSINNES ..... Rue de Scoufflény
- ERQUELINNES .... Zoning «Espace Européen»
- ESTINNES ..... Rue Grand-Trioux
- FRAMERIES ..... Rue des Fours à Chaux, 94 (Zoning)
- HONNELLES ..... Chaussée Brunehault
- JEMAPPES ..... Rue Château Guillochain
- JURBISE ..... Rue des Viaducs
- LE RÈULX ..... Rue de la Station
- MANAGE ..... Rue de Bellecourt, 48
- MORLANWELZ ..... Rue de Cronfestu
- OBOURG ..... Route Industrielle
- QUÉVY\*\* ..... Rue de Frameries, 63 (recyparc transitoire de taille réduite)
- QUIÉVRAIN ..... Rue du 26 Octobre
- SENEFFE ..... Rue de Tyberchamps
- SOIGNIES ..... Chemin Saint-Landry
- WASMUËL ..... Rue de la Fontaine

\*\*Recyparc de Quévy, ouvert uniquement les mardis, mercredis et vendredis selon l'horaire des recyparcs.

**Matières acceptées à Quévy :**  
Uniquement les encombrants incinérables, encombrants non incinérables, déchets verts, inertes, bois, papiers-cartons, métaux et pots de repiquage en plastique.

# 2 MINUTES DE VOTRE TEMPS 12 JOURS OFF ÉVITÉS



**DÉBRIS DE VERRE, COUTEAUX, SERINGUES...**

**CHAQUE ANNÉE, DES COLLECTEURS SONT BLESSÉS PAR CES DÉCHETS PRÉSENTS ENTRE AUTRES DANS LES SACS BLEUS PMC, ET QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES MÉNAGERS. CHACUN D'ENTRE EUX SERA ABSENT EN MOYENNE 12 JOURS EN RAISON DU RISQUE D'INFECTION VOIRE DE CONTAMINATION DANS CERTAINS CAS. CES DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE JETÉS DANS LES PMC.**

**Aidez-nous à assurer la sécurité des collecteurs.  
Prenez 2 minutes pour trier et emballer correctement  
vos déchets !**

**Toutes les règles de tri sont disponibles sur [trionsmieux.be](https://trionsmieux.be)**